

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 14 FEVRIER 2011**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

---

Sous la présidence de Monsieur FOURNIER

L'an DEUX MILLE ONZE, le QUATORZE du mois de FEVRIER à 18H30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 04 Février 2011.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, ZIMOGH, DROUIN, MATELIC, MULLER, CORRADI, SERREDSZUM, VOLLE, HALTER, ARGUELLO, SCHWEIZER et PIERON.

Membres ayant donné procuration : M. WATRIN à M. MATELIC

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et FELLY et Mme D'AMATO.

---

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il sollicite, ensuite, l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 6-1 – Compétence petite enfance – construction d'une structure multi-accueil à Amnéville - Lancement d'une consultation pour attribution d'un lot déclaré infructueux.**
- 6.2 Compétence petite enfance – construction de trois structures multi-accueil – marchés de maîtrise d'œuvre – identification des cotraitants.**
- 6.3 Halte-garderie de Rombas – Détermination des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2011(actualisation).**
- 6.4 Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » - Bâtiment d'Accueil d'Entreprises – location de la cellule n° 2 à la S.A.R.L. « MAG ELECLOR ».**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE que les points **6.1- 6.2- 6.3 -6.4** soient rajoutés à l'ordre du jour

## **1. LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **1.1 Présentation de l'observatoire de l'habitat.**

L'AGURAM fait une présentation power point du nouvel observatoire de l'habitat.

## **1.2 DB 2011-08 – Opération « Ravalement de Façades »- Versement de subvention.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement de la subvention à Madame ZULIANI dans le cadre de « l'Opération Ravalement de façades » pour un montant total de 915,00 € TTC.

## **1.3 DB 2011-09 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Versement de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement des subventions à divers particulier dans le cadre de « l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) » pour un montant total de 8 154,60 € TTC.

## **1.4 DB 2011-10 – Opération « Pass Foncier » - Versement de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement de la subvention à un particulier dans le cadre de « PASS FONCIER » pour un montant total de 13 500€ TTC.
- AUTORISE le Président à signer la convention à passer avec la bénéficiaire.

## **1.5 DB 2011-11 - Action en faveur de l'habitat – Passation d'une convention avec le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (C.A.L.M.)**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de confier au Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM), pour une durée de 6 mois et un coût de 13 156,00 € TTC, une mission visant :
  - o à mettre à disposition des ménages qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de leur logement, des informations objectives et personnalisées sur les financements existants,
  - o à étudier les solutions les mieux adaptées à leur situation,
  - o à apporter une aide à la constitution et au dépôt des dossiers de demande de subventions (ANAH, Caisses de retraites etc...),
  - o à organiser des permanences au siège de la Communauté et dans les mairies,
  - o à assister la Communauté de Communes dans la mise au point des documents et supports d'informations.
- AUTORISE le Président à signer la convention à passer, à cet effet, avec le CALM.

## **2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **2.1 DB 2011-12 – Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Détermination des modalités de vente du Bâtiment d'accueil des Entreprises**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de mettre en vente les cellules du Bâtiment d'accueil des entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » à Rosselange,
- FIXE le prix de cession des cellules 1 à 5 à 500€/m<sup>2</sup> HT, conformément à l'estimation faite par la Brigade Régionale Foncière (Département Domaines) en date du 15/11/2010,

- FIXE le prix de cession de la cellule 6 à 500€/m<sup>2</sup> HT, soit 100€ de plus que l'estimation faite par la Brigade Régionale Foncière (Département Domaines) en date 15/11/2010,
- DECIDE que l'aire de retournement (section 9, n° 163 et 226) restera propriété de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle, et ne fera pas l'objet d'une vente,
- DECIDE de mettre à disposition des acquéreurs des cellules (à titre gratuit), le parking situé devant la cellule-1 (parcelles n° 162 et 225) et d'attribuer 3 places à chacun d'entre eux,
- DECIDE de vendre, à l'euro symbolique, les terrains non constructibles (parcelles n°167 et 191) qui jouxtent les cellules 5 et 6.

## **2.2 DB2011-13 - 4<sup>ème</sup> Salon de la découverte professionnelle organisé par le bassin d'éducation et de la formation (B.E.F) d'Hayange-Thionville-Rombas – Convention de Partenariat**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler le partenariat mis en place depuis 2009 avec le bassin d'éducation et de formation (BEF) d'Hayange-Thionville-Rombas pour l'organisation du Salon de la découverte professionnelle 2011.
- FIXE à 500,00 € le montant de la subvention à attribuer, dans le cadre de ce partenariat et à verser à Madame la Principale du Collège Jacques Monod à Hayange, ordonnatrice des recettes pour 2011,
- Et AUTORISE le Président à signer, avec le Collège Jacques Monod, une convention fixant les modalités de versement et d'utilisation de ces fonds.

## **3. S.I.G.**

### **3.1 DB2011-14 - Adhésion à la Charte de l'Information Géographique en Moselle.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle à la Charte de l'Information Géographique en Moselle,
- et AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

## **4. PETITE ENFANCE**

### **4.1 DB2011-15 - Mise à disposition d'un terrain pour la construction de la structure multi-accueil dans la Vallée de l'Orne – Détermination du montant des fonds de concours à verser par chacune des communes concernées.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter le versement de fonds de concours, auprès des cinq communes (Clouange, Moyeuve Grande, Moyeuve Petite, Rosselange, Vitry Sur Orne) concernées par l'implantation d'une structure multi accueil dans la Vallée de l'Orne,
- FIXE le montant total de ces fonds de concours à 38 036,00 € TTC.

- Et DECIDE de répartir cette somme entre les 5 communes concernées :
  - o Pour moitié en fonction de l'importance démographique de chacune de ces communes,
  - o Pour l'autre moitié, en fonction de leur potentiel fiscal par habitant.

## **5. FINANCES**

### **5.1 DB2011-16 - Passation d'une convention avec le Département de la Moselle dans le cadre du dispositif « Pacte 57 – Contrat Moselle Aménagement 2009-2011 »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un contrat avec le Département de la Moselle afin de définir les modalités de versements d'aides financières départementales dans le cadre du « Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires – Moselle Aménagement pour la période 2009-2011 », pour l'élaboration d'un nouveau PLH et la construction de trois structures multi-accueil à Amnéville, Clouange et Marange-Silvange.
- et AUTORISE le Président à signer ce contrat.

## **6. POINTS A AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR**

### **6.1 DB2011-17 - Compétence petite enfance – construction d'une structure multi-accueil à Amnéville - Lancement d'une consultation pour attribution d'un lot pour cause de défaillance de l'entreprise**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à engager une consultation, en procédure adaptée, pour l'attribution du lot N°6 (cloisons, plâtrerie, faux plafonds) du marché de construction d'une structure multi-accueil à Amnéville à la suite de la défaillance de l'entreprise attributaire.

### **6.2 DB2011-18- Compétence petite enfance – construction de trois structures multi-accueil – marchés de maîtrise d'œuvre – identification des cotraitants**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de compléter sa décision de date du 15 NOVEMBRE 2010, relative à l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre pour la construction de structures multi-accueil à Sainte Marie aux Chênes, Marange-Silvange et dans la Vallée de l'Orne, en précisant l'identité des cotraitants retenus par les maîtres d'œuvres, à savoir :
  - Pour la construction d'une structure multi-accueil à Sainte Marie aux Chênes dont le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet KL Architectes de Metz dont les cotraitants sont :
    - OMNITECH (57160 SCY CHAZELLES)
    - LOUVET (54063 NANCY)
  - Pour la construction d'une structure multi-accueil dans la Vallée de l'Orne dont le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet JD COCHET de LAXOU dont les cotraitants sont :
    - ITB (57070 METZ)
    - MBA STRUCTURE BETON (57640 OLGY-ARGANCY)
    - CONCEPTTELEC (54680 CRUSNES)
    - DM Ingénierie (57160 SCY CHAZELLES)

- Pour la construction d'une structure multi-accueil à Marange-Silvange dont le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet IN SITU Architectes de Nancy dont les cotraitants sont :

- Barthes bois (54700 MAIDIERES)
- New Energie Concept (88005 EPINAL)
- Serial Acoustique (66140 CANET EN ROUSSILLON)

### 6.3 DB2011-19- Halte-garderie de Rombas – Détermination des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011(actualisation).

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- MODIFIE sa décision en date du 10 janvier 2011, relative à la détermination des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 à la Halte-garderie de Rombas, suite à la lettre du 18 janvier 2011 de la Caisse d'Allocation Familiale, afin de tenir compte des nouveaux montants de ressources à retenir pour le calcul des tarifs minimum et maximum applicables.
- MODIFIE le plancher des ressources mensuelles à 588,41 €,
- FIXE un plafond des ressources mensuelles à 4 579.20 €,
- et FIXE, les tarifs de la halte-garderie de Rombas à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, tels qu'indiqués ci-dessous.

#### TARIFS POUR LES ACCUEILS TEMPORAIRES ET PERMANENTS A TEMPS PARTIEL :

	Composition de la famille			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux horaire en pourcentage des ressources	0,065 %	0,054%	0,043 %	0,032 %

#### TARIF MINIMUM :

Le tarif minimum résulte de la prise en compte d'un forfait minimum de ressources.

Ce forfait s'élève à :

$588,41 \text{ €} \times 0,065 \% = 0,38 \text{ €}$  par heure d'accueil pour une famille ayant un enfant

#### TARIF MAXIMUM :

Le tarif maximum résulte de la prise en compte d'un forfait maximum de ressources.

Ce forfait s'élève à :

$4\,579,20 \text{ €} \times 0,065 \% = 2,98 \text{ €}$  par heure d'accueil pour une famille ayant un enfant

#### TARIF APRES LES HEURES DE FERMETURE :

Au-delà des heures d'ouverture de l'établissement précisées dans le règlement de fonctionnement, le tarif normal s'appliquera, suivant les critères définis plus haut, additionné de 3,00 €.

#### TARIFS SPECIAUX :

Les déductions (maladie, hospitalisation, congés annuels, ...) sont fixées dans le règlement de fonctionnement de la Halte Garderie.

Si un enfant de la famille est handicapé, il sera appliqué le taux d'effort immédiatement inférieur à celui auquel la famille aurait pu prétendre en fonction de sa composition.

Si les éléments administratifs nécessaires à l'évaluation des ressources manquent au dossier d'inscription, un tarif de 5,00 € de l'heure de garde sera appliqué.

### 6.4 DB2011-20- Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » - Bâtiment d'Accueil d'Entreprises – location de la cellule n° 2 à la S.A.R.L. « MAG ELEC LOR »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de louer le local n°2 du Bâtiment d'Accueil d'Entreprise situé sur le Parc d'Activité Communautaire « Belle Fontaine » à la S.A.R.L « MAG ELEC LOR » dont le siège social est situé à 57120 ROMBAS, 8 rue Sœur Pierre Stanislas,
- FIXE le montant du loyer à 1074.06€ HT par mois,
- et AUTORISE le Président à signer le bail à passer à cet effet avec la S.A.R.L « MAG ELEC LOR », ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

## **7. INFORMATION ET COMMUNICATIONS**

Le Président donne communication des différents tableaux de bord, à savoir :

- Tableau de bord d'activités au 31/01/2011
- Tableau de bord financier au 31/01/2011
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/12/2010
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/01/2011
- Tableau de bord « O.P.A.H. » au 31/01/2011
- Tableau de bord « Pass Foncier » au 31/01/2011
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/01/2011

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h40.

**Rombas, le 16 février 2011**

**Affiché le 18.02.2011**

**Le Président**



**Lionel Fournier**